



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 MARS 2019

L'Association Française du Droit Maritime s'est réunie en Assemblée Générale le 7 MARS 2019 sous la présidence de Me Philippe Godin qui a ouvert la séance à 17H00.

Présents : M. ANGENAULT, MME ATALLAH, MM. BALME, BONNEVIE, BRAJEUX, CACHARD, CORBIERE (de), DELEBECQUE, DENEFFLE, FAGES, FERRIERES (de), MME FRANCK, MM. GUERIN, JAMBU-MERLIN, LE PRADO, LEVY, LOOTGIETER, MME MESNIL, MM. MIRIBEL, MONCANY DE ST AIGNAN, MMES ODIER, PEIGNON, RAYNAUD, MM. ROHART, SENTENAC (de), MME SOISSON, MM. THIRET, THOMAS, WATA.

Excusés : MM. ABALLEA, ALVES, CHENEVAL, MME FOUCHIER-MATTE, MM. GONGORA, GOUSSOT, GRELLET, GUERIN, HARTENSTEIN, JOUFFRAY, MME LE BERRE, MM. LE GOAZIOU, LEPARQUIER, MARSAC, MONTAS, NICOLAS, RICHEMONT (de), RAYNAUT, MME SCHWEITZER

1. **Informations d'ordre général**

1.1.L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 janvier 2019.

A la même unanimité, elle donne quitus à Monsieur Olivier Raison pour les fonctions de Trésorier, fonctions auxquels lui a succédé Madame pascale Mesnil.

1.2.Le Président annonce la création d'une commission sur les nouvelles technologies. Cette commission comporte deux groupes de travail, un premier sur les NSE dirigé par le Professeur Gaël Piette et un second sur la blockchain dirigé par le Professeur Olivier Cachard.

Siège :

43/45, rue de Naples

75008 PARIS

Tél. 01.53.67.77.10

e.mail : contact@afdm.asso.fr

Site Internet : www.afdm.asso.fr

1.3. Le Président informe l'Assemblée du colloque de l'Institut du Droit International des Transports qui se tiendra à Rouen les 10 et 11 octobre 2019 à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de sa création sur le régime des intermédiaires de transport face au développement des plateformes d'intermédiation ainsi que sur l'appréhension par le droit des innovations technologiques et de la digitalisation des mobilités.

2. Présentation des candidatures

Monsieur Jean-Paul Thomas présente la candidature du Yacht Club de France. L'adhésion du Yacht Club de France, qui participe dans la communauté maritime à l'élaboration de la politique et de la réglementation de la plaisance, est approuvée par l'Assemblée Générale à l'unanimité de ses membres. Le président remercie Maître Didier Le Prado et Maître Olivier Jambu-Merlin de leur contribution à l'adhésion du Yacht Club de France pour l'avoir parrainé.

Puis il présente la candidature de Monsieur DANIEL François, Chargé de mission, Cluster Maritime Français, en charge notamment de la coordination du Comité France Maritime et des dossiers GNL carburant et attractivité des métiers de la mer, parrainé par Monsieur Frédéric Moncany de Saint Aignan et Maître Philippe Godin.

Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

3. Conférence de Maître Patrick Simon : « Nos procès maritimes sont des romans Illustrations et exemples ».

L'objet de cette intervention est annexé au procès-verbal.

Au travers de dialogues d'acteurs de la vie maritime inspirés par des affaires qu'il avait traitées, Maître Patrick Simon présente avec humour sous forme de saynètes quelques aspects de la société maritime.

Siège :

43/45, rue de Naples

75008 PARIS

Tél. 01.53.67.77.10

e.mail : contact@afdm.asso.fr

Site Internet : www.afdm.asso.fr